



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le recteur de la région académique PACA,
Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités,**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires ; ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté du 29 janvier 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Arrête

Article 1 : Le jury du concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche - session 2026 - est fixé conformément au présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 24 mars 2026

Benoit DELAUNAY

**COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'ASSISTANTS DE
SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT POUR LES SERVICES ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS RELEVANT DES MINISTRES CHARGES DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

SESSION 2026

Présidente :

AUBRY Fabienne

Principale du collège Jean Jaurès – Peyrolles en Provence

MEMBRES DU JURY

AMAR BON Danielle

Conseillère technique – DSDEN – Marseille

BONDELU Florence

Conseillère technique adjointe à la CTR – Rectorat – Aix-en-Provence

BRUDER Laurence

Conseillère technique de réseau – DSDEN 84

DECAYEUX Martine

Conseillère technique départementale – DSDEN 04

DERDAB Ahmed

Principal du collège Anatole France – Marseille

LEW Marianne

Proviseure du lycée Gambetta – Aix-en-Provence

MEYER Céline

Conseillère technique départementale – DSDEN 05

SAUNIER Agnès

Conseillère technique adjointe à la CTR – Rectorat – Aix-en-Provence